

COMPTES-RENDU ET PROCES-VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice :	29	L'an deux mille vingt et un , le lundi douze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi six juillet, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	20	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	05	
Nombre de conseillers votants :	25	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRÉSENTS, REPRÉSENTÉS OU EXCUSÉS

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à	NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X			GUILLOT	Brigitte	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X			CANET	Antoine		X	JL. GAILLARD
CHAUVIN	Lionel		X	F. BONNICHON	DESPLANQUE	Brigitte	X		
CACERES	Marie		X	D. FAURE-IMBERT	MAUPIED	Catherine		X	Excusée
VIDAL	Thierry	X			BAYLE	Bernard	X		
ABELARD	Nathalie	X			GAILLARD	Jean-Luc	x		
WATERLOT	Philippe	X			MESSEANT	Jean-François		X	Excusé
MECKLER	Emanuelle	X			MELUT	Valérie	X		
GARCIA	Ramon	X			DUARTE	Marie-Christine	X		
CRETIN	Chantal	X			BIONNIER	Cédric	X		
RAVEL	Dominique	X			VERMERSCH	Vincent		X	N. ABELARD
PORTE	Michèle	X			CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	Excusée
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X			DEAT	Jacques	X		
DOLAT	Gilles	X			GALLON	Delphine		X	J. DEAT
CREGUT	Jacques		X	Excusé					

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu du 30 juin 2021 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque étant formulée, **le compte-rendu du 30 Juin 2021 est ainsi adopté à l'unanimité.***

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DU CASINO DE CHATEL-GUYON

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente le rapport sur le choix du contrat et du délégataire du service public de l'exploitation relatif à l'exploitation du casino de CHATEL-GUYON.

Dans ces conditions et au regard du rapport, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le choix de la SAS CHATEL CASINO comme délégataire du service public ;
- D'approuver le contrat de délégation de service public à intervenir ainsi que ses annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal,

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;
- VU** la délibération en date du 15 décembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé le lancement d'une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du casino de CHATEL GUYON
- VU** les rapports de la Commission d'ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;
- VU** le rapport qui a été exposé rappelant la procédure et présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

**APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE,
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE, PAR 25 VOIX**

- ✓ **APPROUVENT** la proposition sur le choix de la SAS CHATEL CASINO
- ✓ **APPROUVENT** le contrat proposé et ses annexes
- ✓ **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation de service public, dès lors que la présente délibération aura été transmise au contrôle de légalité et aura acquis un caractère exécutoire
- ✓ **DONNENT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités de publicité nécessaires

2. RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CASINO 2020

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la délégation de service des jeux au Casino (exercice 2019 – 2020).

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRESENTATION DE CE RAPPORT

3. RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DU 25 JUIN 2021 AU 9 JUILLET 2021

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, et pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC lorsqu'il s'agit d'achats.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT HT
Pas de décisions prises dans le cadre de ces délégations sur la périodes susvisées				

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE QU'IL N'Y A PAS EU DE DECISIONS PRISES AU TITRE DE CETTE DELEGATION

4. MISE EN PLACE DE SECTIONS D'ACTIVITES : MODALITES ET TARIFS

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Pour l'année scolaire 2021/2022, l'équipe du service jeunesse souhaite proposer de nouvelles activités aux enfants de la petite section (PS) au cours moyen (CM) afin de leur permettre de découvrir différentes activités. L'offre imaginée et proposée par la municipalité est la suivante :

1. Section théâtre

- Section pour les enfants du cours primaire (CP) au lycée.
- Les séances auront lieu les mercredis après-midi, jeudi soir et vendredi soir selon les groupes.
- Animatrice : Laëtitia TAVARES
- Inscription : à l'année
- Effectifs : groupes de 12 à 16 enfants selon les tranches d'âge
- Lieu de l'activité : local derrière gymnase de la Mouniaude ou salle à l'école Pierre Ravel

2. Section multisports

- Section pour les enfants du CP au CM
- Les séances auront lieu les mercredis matin sur 2 créneaux : 9h 10h30 avec des enfants de CP/CE1 et de 10h30 à 12h avec des enfants de CE2/CM
- Animateurs : Jérôme SIGNORET et Thierry SARDIER
- Inscription : par période de vacances à vacances
- Activités : découverte sur chaque période d'un sport ou d'une famille de sports différents (tennis, foot, rugby...)
- Effectifs : groupe de 16 enfants
- Lieux de l'activité : au sein des équipements sportifs de la ville

3. Section Eveil tes sens

- Section pour les enfants de maternelle
- Les séances auront lieu les jeudis de 17h00 à 18h00
- Animatrices : Jessica DEZORME et Amandine TOURNAIRE
- Inscription : par période de vacances à vacances. Les maternelles petites sections ne pourront s'inscrire qu'à partir de la 3^{ème} période en janvier.
- Activités : Jeux de motricité
- Effectifs : groupe de 12 enfants
- Lieu de l'activité : salle du Patural

TABLEAU RECAPITULATIF DES SECTIONS D'ACTIVITES

				Tranches	1	2	3	4
				QF mini	0	521	776	>
				QF Maxi	520	775	1185	1185
Section	Inscription	Âges	Lieu	Tarifs				
Théâtre	A l'année	CP au Lycée	Salle derrière le gymnase de la Mouniaude ou à l'école Pierre Ravel	Châtel	25 €	30 €	40 €	50 €
				Extérieur	35 €	40 €	50 €	60 €
Multisports	A la période	CP au CM	Equipements sportifs	Châtel	5€	6 €	8 €	10 €
				Extérieur	7 €	8 €	10 €	12 €
Eveil tes sens	A la période	Maternelle	Salle du Patural	Châtel	5 €	6 €	8 €	10 €
				Extérieur	7 €	8 €	10 €	12 €

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver les tarifs décrits ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Depuis plusieurs années, la collectivité a mis en place un règlement intérieur précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement du service jeunesse et vie scolaire ainsi qu'une grille tarifaire.

Suite au passage à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2021, la collectivité a mis à jour ce règlement intérieur.

Les modifications portent sur :

- Les horaires du périscolaire (accueils du matin, du soir et mercredis)
- La suppression du chapitre sur les Temps activités périscolaires (TAP)
- L'ajout de nouvelles sections d'activités (multisport et éveil tes sens)
- La mise à jour des coordonnées
- L'ajout d'un contrat d'engagement parental

➔ **Il est donc proposer au Conseil Municipal à :**

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur ci-joint à la présente note de synthèse
- **D'APPROUVER** la grille tarifaire du service Jeunesse et Vie Scolaire comme ci-dessous

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PASS JEUNES				
	<i>0 < QF < 520</i>	<i>521 < QF 775</i>	<i>776 < QF < 1185</i>	<i>QF > 1185</i>
<i>1er enfant</i>	7,00 €	10,00 €	13,00 €	16,00 €
<i>Enfant Supplémentaire</i>	3,50 €	5,00 €	6,50 €	8,00 €
RESTAURATION SCOLAIRE ET PAUSE MÉRIDIDIENNE				
	<i>0 < QF < 520</i>	<i>521 < QF 775</i>	<i>776 < QF < 1185</i>	<i>QF > 1185</i>
<i>PASS JEUNES</i>	3,4 (Ce tarif comprend le repas, le service, et les animations de la pause méridienne)			
<i>HORS PASS</i>	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,25 €
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Accueil matin, soir)				
	<i>0 < QF < 520</i>	<i>521 < QF 775</i>	<i>776 < QF < 1185</i>	<i>QF > 1185</i>
<i>1/2 HEURE</i>	0,20 €	0,30 €	0,35 €	0,40 €
ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES ENFANTS DE CHATEL (Mercredis et vacances scolaires)				
	<i>0 < QF < 520</i>	<i>521 < QF 775</i>	<i>776 < QF < 1185</i>	<i>QF > 1185</i>
<i>JOURNÉE</i>	7,00 €	10,20 €	12,20 €	14,20 €
<i>1/2 JOURNÉE AVEC REPAS</i>	6,60 €	8,40 €	10,00 €	11,70 €
<i>1/2 JOURNÉE SANS REPAS</i>	3,90 €	5,70 €	7,30 €	8,50 €
ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES ENFANTS EXTERIEURS À CHATEL (Mercredis et vacances scolaires)				
	<i>0 < QF < 520</i>	<i>521 < QF 775</i>	<i>776 < QF < 1185</i>	<i>QF > 1185</i>
<i>JOURNÉE</i>	7,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €
<i>1/2 JOURNÉE AVEC REPAS</i>	7,00 €	12,50 €	14,50 €	16,50 €
<i>1/2 JOURNÉE SANS REPAS</i>	5,00 €	9,00 €	11,00 €	13,00 €
SECTION THÉÂTRE : Inscription pour l'année scolaire en cours				
	<i>0 < QF < 520</i>	<i>521 < QF 775</i>	<i>776 < QF < 1185</i>	<i>QF > 1185</i>
<i>Châtel</i>	25,00 €	30,00 €	40,00 €	50,00 €
<i>Extérieur</i>	35,00 €	40,00 €	50,00 €	60,00 €
SECTION MULTISPORTS : Inscription par période (de vacances à vacances)				
	<i>0 < QF < 520</i>	<i>521 < QF 775</i>	<i>776 < QF < 1185</i>	<i>QF > 1185</i>
<i>Châtel</i>	5,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €
<i>Extérieur</i>	7,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €
SECTION ÉVEIL TES SENS : Inscription par période (de vacances à vacances)				
	<i>0 < QF < 520</i>	<i>521 < QF 775</i>	<i>776 < QF < 1185</i>	<i>QF > 1185</i>
<i>Châtel</i>	5,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €
<i>Extérieur</i>	7,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €

4. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR FACTURER LES RETARDS

RAPPORTEUR : M. THIERRY VIDAL

Pour prévenir les retards répétitifs en hausse depuis plusieurs années, constatés sur les accueils du soir et de loisirs, il est proposé de pouvoir facturer les parents habitués au dépassement d'horaires malgré les avertissements.

La facturation imaginée et proposée est la suivante :

- Un 1^{er} avertissement « oral » est donné après un 1^{er} retard
- Un avertissement écrit est adressé après un 2nd retard constaté
- En cas de 3^{ème} retard, les parents concernés sont automatiquement facturés de 5 euros

Un retard est considéré après 10 minutes, et le nombre de retards est comptabilisé sur l'année.

➔ **Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** la mise en place de cette tarification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Maire clôt la séance à 22h00

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon,
Le Mardi 13 Juillet 2021

Frédéric BONNICHON, Maire de Châtel-Guyon

A circular official stamp of the Municipality of Châtel-Guyon is overlaid with a handwritten signature. The stamp contains the text "MAIRIE DE CHATEL-GUYON" at the top and "17-08-1837" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in black ink and is partially obscured by the stamp.